

TOUS ACTEURS DE LA PROPRETÉ

BON À SAVOIR

OPAC SAVOIE mobilisé pour tenir les résidences et leurs abords propres

Actions OPAC SAVOIE :

- ◆ sélectionne des produits d'entretien durables
- ◆ forme des professionnels du nettoyage
- ◆ choisit des prestataires qualifiés
- ◆ contrôle la qualité de la propreté

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En prenant les clés de votre logement, vous vous êtes engagés à respecter la propreté de votre résidence en signant le règlement intérieur.

UN PARI DONNANT-DONNANT LES ENGAGEMENTS OPAC SAVOIE

- Missionner des entreprises pour nettoyer, selon un calendrier affiché dans le hall d'entrée de la résidence.
- Veiller à l'entretien des espaces extérieurs.
- Suivre les prestations (= contrôles).
- Sensibiliser les locataires aux règles de « bien vivre ensemble ».

LA PROPRETÉ C'EST
L'ACTION DE TOUS !

LES ENGAGEMENTS DES LOCATAIRES

- Respecter la propreté des lieux et le travail des agents d'entretien.
- Laisser les paliers, sous-sols et caves libres pour pouvoir nettoyer.
- Jeter les déchets dans les poubelles et les containers
- Surveiller ses animaux (crottes)
- Evacuer les gros objets en déchetterie